



INSPIRE METZ

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

REALISATION, IMPRESSION ET
DIFFUSION DU MAGAZINE
TRIMESTRIEL ECONOMIQUE
DE L'EUROMETROPOLE DE
METZ (METZ METROPOLE) :
« JEEM »

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis

24P502
31/05/2024 à 12:00

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

INSPIRE METZ

Représentant : Cédric GOUTH, Président de l'Agence Inspire Metz

Adresse :

2 place d'Armes

CS 80367

57007 Metz Cedex 1

Site internet : www.inspire-metz.com

La personne en charge du dossier est :

Patricia MOINARD

Téléphone : 03 87 16 21 45

Courriel : pmoinard@inspire-metz.com

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **REALISATION, IMPRESSION ET DIFFUSION DU MAGAZINE TRIMESTRIEL ECONOMIQUE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ (METZ METROPOLE) : « JEEM »**

Code CPV	Libellé CPV
79824000-6	Services d'impression et de distribution

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	REALISATION, IMPRESSION ET DIFFUSION DU MAGAZINE TRIMESTRIEL ECONOMIQUE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ (METZ METROPOLE) : « JEEM »
 Acheteur	INSPIRE METZ
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	4 lots
 Lieu d'exécution	Territoire de l'Eurométropole
 Durée	12 Mois à compter de juillet 2024 + 2 reconductions annuelles
 Développement durable	Clause environnementale
 Pénalités de retard	Pénalités journalières
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 4 lots :

Objet
Lot n°1 Création et maquetage - montant maximum total 50 000,00 € HT (CPV 79822500-7 : Services de conception graphique)
Lot n°2 Rédaction de textes et prises de photographies - montant maximum total 20 000,00 € HT (CPV 79822500-7 : Services de conception graphique)
Lot n°3 Impression du magazine et livraison à 2 points - montant maximum total 110 000,00 € HT (CPV 79823000-9 : Services d'impression et de livraison)
Lot n°4 Livraison des points de dépôt du magazine - montant maximum total 30 000,00 € HT (CPV 79823000-9 : Services d'impression et de livraison)

Les montants maxima indiqués ci-dessus sont ceux pour toute la durée du marché, pour une durée de 36 mois, et sous réserve des reconductions effectives.

Les montants maxima annuels figurent à l'acte d'engagement de chacun des lots.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.sis-marches.marches-publics.info/>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation outre le présent Règlement de la consultation (RC), contient les documents suivants :

- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat (DC2)
- Acte d'engagement (AE) de chaque lot
- Bordereau de prix unitaires (BPU) de chaque lot
- Détail quantitatif estimatif (DQE) de chaque lot
- Cahier des Charges
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée au stade de la candidature.

En vertu des articles R2142-19 à R2142-25 du code de la commande publique, les candidats peuvent présenter leur offre sous la forme d'un groupement d'opérateur économique.

En cas de groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire des membres du groupement au moment de l'attribution. Les sociétés joindront la convention de groupement à l'appui de leur proposition.

Les candidats ne peuvent pas présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

En cas d'attribution du présent marché à un groupement momentané d'entreprises, le soumissionnaire, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du Maître d'Ouvrage et coordonne les prestations des membres du groupement.

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation des marchés.

Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

■ **Sous-traitance :**

Il est rappelé que l'Entrepreneur principal qui sous-traite l'exécution de certaines parties de son marché doit obtenir du Maître d'ouvrage, avant le commencement d'exécution des travaux sous-traités, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, selon la procédure prévue aux articles R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique.

A cet effet, les candidats préciseront dans leur offre la part des prestations qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des prestations qu'ils comptent sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans le DC4 la nature et le montant prévisionnel des prestations qu'ils comptent sous-traiter.

Pour les prestations qu'il envisage de sous-traiter en cours de marché, le titulaire proposera une liste des entreprises sous-traitantes envisagées par nature de prestations.

Est joint au présent dossier de consultation le DC4 qui sera à remettre, en cas de déclaration de sous-traitance, complété et signé. Le sous-traitant fournira également les attestations fiscales, sociales, attestation d'assurance et le RIB.

Toute demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement au stade de l'exécution du marché, sera transmise au service gestionnaire de l'exécution du marché.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision, il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ **Variantes :** interdites

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.sis-marches.marches-publics.info/>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

INSPIRE METZ
2 place d'Armes
CS 80367
57007 Metz Cedex 1
Contact : Patricia MOINARD

Offre pour consultation n°24P502

Objet « REALISATION, IMPRESSION ET DIFFUSION DU MAGAZINE TRIMESTRIEL ECONOMIQUE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ (METZ METROPOLE) : « JEEM »

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance

Document	Descriptif
	du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Qualifications professionnelles	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
RIB	Relevé d'identité bancaire

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement
BPU	Bordereau de prix unitaires
DQE	Détail quantitatif estimatif
Note méthodologique	Une note méthodologique adaptée à chacun des lots (voir ci-après)
Echantillons	Les échantillons définis ci-après (lot 3 uniquement)

La note méthodologique devra répondre aux prescriptions suivantes, propres à chacun des lots.

Pour le lot 1 (réalisation de la nouvelle maquette du magazine « jeem » et mise en page de chaque numéro), il est demandé aux candidats de décrire dans leur note méthodologique :

- une proposition de maquette du magazine économique à destination des acteurs économiques (entreprises, commerçants, associations d'entreprises...) avec des recommandations graphiques, formulées par le candidat, cohérentes par rapport aux enjeux du territoire, à la précédente version et au projet précisé dans ce document ;
- les moyens mis en œuvre par le candidat en nommant notamment une personne référente qui suivra le dossier avec ses références et sa capacité à répondre aux attentes de l'agence en termes de graphisme.
- la description des moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes de l'agence Inspire Metz en termes de développement durable. Par exemple : sur le stockage des données ou tout autre action qui peut être mise en place dans le cadre de ce lot en cohérence avec la politique de développement durable de l'agence Inspire Metz (cf l'annexe 1 du cahier des charges) ;

- un échéancier type de réalisation d'un numéro, permettant de bien comprendre le temps nécessaire à la réalisation d'un numéro par le candidat.
- la cession des droits à Inspire Metz est incluse.

Pour le lot 2 (rédaction des textes et photographies), il est demandé aux candidats de fournir dans le cadre de leur **note méthodologique** :

- des exemples d'articles et photographies réalisés par le(s) rédacteur(s) proposé(s) et photographes avec des informations sur leurs expériences et connaissance de l'écosystème socio-économique de l'Eurométropole de Metz ;
- la description des moyens mis en œuvre pour répondre aux attentes de l'agence Inspire Metz en termes de développement durable. Par exemple, le stockage de données, la mobilité douce pour les déplacements ou tout autre action en phase avec la politique de développement durable de l'agence (cf annexe 1).

Par ailleurs, le **bordereau de prix** tiendra compte des éléments suivants :

- Pour la production d'un article : le prix s'entend par nombre de signes, espaces compris, sachant qu'à ce jour, un article est calibré entre 3.500 et 5.000 signes selon le sujet et l'importance des photographies.
- Pour les photographies : le prix s'entend par série de photos relatif à une interview (soit 5 photos par série et par interview, toutes en format portrait et paysage en HD, soit 10 photos au total par interview sur un même site).
- Tous les frais de déplacement (uniquement sur le territoire de l'Eurométropole de Metz), réunions... seront compris.
- La cession des droits à Inspire Metz est incluse.

Pour le lot 3 (impression du magazine jeem), il est demandé aux candidats de fournir dans le cadre de leur **note méthodologique** :

- une note précisant la qualité du papier (spécificités techniques et origine) et l'attention portée au respect de l'environnement en cohérence avec la certification ISO 20121 et aux exigences de l'agence Inspire Metz.

L'agence Inspire Metz souhaite que le prestataire s'engage avec la certification d'un label type IMPRIM'VERT. Ce label signifie que la production est organisée avec une attention engagée de protection de l'environnement, impliquant pour l'imprimeur le respect des critères suivants :

- Elimination conforme des déchets dangereux : fixateurs et révélateurs de plaques, solvants de nettoyage, solutions de mouillage usées, boîtes d'encre....
- Stockage des liquides dangereux en rétention.
- Abandon des produits étiquetés toxiques au profit de produits moins dangereux.
- Utilisation d'encre végétales
- Mouillage sans alcool.



- Un **bordereau de prix** et un **détail quantitatif estimatif** dûment complétés et détaillés correspondant au projet du magazine (et ses variantes en termes de nombres de pages et d'exemplaires) :

Format A4, 24 pages à 5.000 exemplaires. Pages intérieures de 90 grammes couché demi-mat. Reliure piquée 2 points métal. Couverture à 170g mat soft touch.

Il est également demandé de deviser l'application d'un vernis sélectif pour le logo jeem sur Une sur la base de la taille de 15 X 10 cm (mais la taille réelle dépendra de la nouvelle maquette).

Un prix unitaire est à indiquer pour un cahier de 4 pages (qui selon les numéros pourront donc être supprimés ou ajoutés) dans le magazine ou en option glissé dans le magazine (avec façon et main d'œuvre incluses). Paquet de 50 exemplaires - livraison en 2 points de dépôts : Agence Inspire Metz à Metz (ou à une adresse indiquée dans l'Eurométropole de Metz) et dans les locaux du prestataire retenu. En fonction du prestataire retenu pour le lot 4, il y aura lieu de prévoir un prix forfaitaire pour une livraison en Moselle. Si d'aventure, la livraison devait s'effectuer hors Moselle, un coût forfaitaire doit être proposé sur la base du prix de la livraison au kilomètre.

Un prix unitaire doit être indiqué pour dépalettiser sur les 2 points de livraison.

Echantillons :

Concernant le lot n°3 uniquement, à l'appui de leur offre, les candidats remettront un échantillon dans les conditions suivantes :

- Désignation de l'échantillon : **Un modèle type d'un exemplaire 24 pages au format A4 et grammage papiers souhaités proposés par le candidat avec façonnage 2 points métal**
- Livraison des échantillons : les échantillons devront **être déposés à l'agence ou envoyés par la poste** avant la date et l'heure figurant en page de garde du présent règlement, à l'adresse suivante : Agence INSPIRE METZ – Stéphanie MARLASCA– 2 Place d'Armes – CS 80367 - 57007 Metz Cedex 1
- Les échantillons présentés par les candidats seront identifiés par une étiquette mentionnant le nom de la société, ainsi que les références de la présente consultation (N°+ intitulé)
- Personne à contacter pour la réception : Madame Stéphanie MARLASCA au 03.87.16.21.50 ou par mail : smarlasca@inspire-metz.com
- Les échantillons ne seront pas restitués aux sociétés et ne seront pas dédommagés.

Pour le lot 4 (livraison des points de dépôts), il est demandé aux candidats de fournir :

- Une **note méthodologique** précisant l'attention portée au respect de l'environnement en cohérence avec les exigences de la certification ISO 20121 en précisant les moyens de déplacements utilisés avec détails des spécificités.

Des livraisons en mode doux (type véhicules électriques ou vélos cargo) seraient appréciés. Le candidat devra préciser le moyen de transport utilisé et son impact environnemental (émissions polluantes – Crit'Air...).

- Un **bordereau de prix** et un **détail quantitatif estimatif** dûment complétés et détaillés pour une livraison sur la base de 500 à 2.000 exemplaires à livrer par paquet de 50 à 15 points de dépôts dans l'Eurométropole de Metz. Coût unitaire forfaitaire à préciser par nombre de lieux de dépôts (voir BPU).
- Une note précisant le temps estimé maximum (pour les 15 points de livraison) sur lequel le candidat s'engage, sachant qu'Inspire Metz souhaite un délai maximum de 10 jours ouvrés avec preuve de dépôt pour chaque destinataire (produites dans les 10 jours ouvrés qui suivent la livraison).

N.B. : les CCAP et le Cahier des charges font partie intégrante de l'offre et n'ont pas à être remis par

les candidats.

Le candidat qui répond au marché accepte ces documents sans modification.

Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi. Dans tous les cas, les documents détenus par le pouvoir adjudicateur et notifiés au titulaire seront les documents contractuels.

Il est rappelé aux candidats que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

■ **Modalités de signature :**

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Toutefois, si le candidat possède un certificat de signature électronique au moment du dépôt de l'offre, il est invité à signer son offre dès le dépôt de celle-ci.

■ **Sous-traitance :**

Il est rappelé que l'Entrepreneur principal qui sous-traite l'exécution de certaines parties de son marché doit obtenir du Maître d'ouvrage, avant le commencement d'exécution des travaux sous-traités, l'acceptation de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, selon la procédure prévue aux articles R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique. A cet effet, les candidats préciseront dans leur offre la part des prestations qu'ils comptent réaliser eux-mêmes ainsi que la part des prestations qu'ils comptent sous-traiter. Ils définiront de façon détaillée et indiqueront dans le DC4, la nature et le montant prévisionnel des prestations qu'ils comptent sous-traiter.

Pour les prestations qu'il envisage de sous-traiter en cours de marché, le titulaire proposera une liste des entreprises sous-traitantes envisagées par nature de prestations.

Est joint au présent dossier de consultation le DC4 qui sera à remettre, en cas de déclaration de sous-traitance, complété et signé. Le sous-traitant fournira également les attestations fiscales, sociales, attestation d'assurance et le RIB.

Toute demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement au stade de l'exécution du marché, sera transmise au service gestionnaire de l'exécution du marché.

■ **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants

peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision, il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ **Négociation :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales (à l'exception des offres déclarées irrégulières, inacceptables ou inappropriées).

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (présentiel, téléphone, courriel,...).

Si l'acheteur choisit de négocier par le biais d'une audition, en présentiel ou en visio-conférence, les candidats seront convoqués par mail pour un entretien ayant lieu 48 heures plus tard. Il sera ensuite demandé aux candidats de remettre une offre négociée, ainsi que la réponse aux éventuelles questions posées, sous 48 heures également.

Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée.

En revanche, toute offre inappropriée sera éliminée.

En application de l'article R. 2152-2 du Code de la commande publique, « dans toutes les procédures, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. La régularisation des offres irrégulières, ne peut avoir pour effet d'en modifier des caractéristiques substantielles ».

Cette possibilité de solliciter la régularisation des offres reste toutefois une faculté et non une obligation.

Dans tous les cas, il est d'ores et déjà précisé qu'aucune régularisation ne sera susceptible d'intervenir, en cas de constat des irrégularités suivantes :

- Omission de communication de :

o L'Acte d'engagement ;

o Le Bordereau de prix ou le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire ;

o Le Mémoire technique.

- Omission de renseignement d'un prix susceptible de modifier le montant du poste en cause de plus de 10% (pour les prestations de service et de fourniture) ou de plus de 15% (pour les travaux).

En cas de contradiction entre les différentes pièces de la consultation, l'ordre de prédominance des pièces contractuelles décrit aux termes du CCAP prévaudra. Pour exemple, en cas de contradiction entre les renseignements donnés au titre de l'acte d'engagement et du mémoire technique, les renseignements donnés au titre de l'acte d'engagement prévaudront.

4. JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Critères de jugement des candidatures :

Les critères relatifs à la candidature et intervenant pour la sélection sont les capacités techniques, financières et professionnelles.

■ Critères d'élimination des candidatures :

Candidats n'ayant pas fourni la déclaration ou certificats et attestations demandés, dûment remplis.

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères décrits ci-après, lot par lot.

Pour tous les lots, le critère du prix sera évalué au moyen de la formule suivante, sur la base du montant total figurant au *Détail quantitatif estimatif* de l'offre considérée :

$$N = No \times Po / P$$

Où :

- N : note à attribuer
- No : note maximum attribuée à l'offre la moins disante
- Po : meilleur prix
- P : prix à noter (montant total du DQE)

Pour le **lot 1** (création et maquettage), les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Le prix, sur la base du montant total figurant au DQE. Coefficient 3.
- La pertinence des propositions de la maquette et charte décrites dans la note méthodologique et son adéquation aux objectifs de l'agence Inspire Metz. Coefficient 4.
- La rapidité (échancier), moyens mis en oeuvre et efficience de l'exécution du jeem : réalisation du magazine par la société et sa capacité à répondre aux besoins de l'Agence Inspire Metz. Coefficient 2.
- La capacité à répondre aux attentes de l'agence Inspire Metz en termes de développement durable en précisant les moyens mis en oeuvre. CF Annexe 1 « Politique de développement durable de l'agence Inspire Metz ». Coefficient 1 :

Pour le **lot 2** (rédaction de textes et prise de photographies), les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Le prix, sur la base du montant total figurant au DQE. Coefficient 5.
- La pertinence des exemples et profils proposés et son adéquation aux objectifs de l'agence Inspire Metz. Des documents type « book » peuvent être joints. Coefficient 4.
- La capacité à répondre aux attentes de l'agence Inspire Metz en termes de développement durable en précisant les moyens mis en oeuvre. CF Annexe 1 « Politique de développement durable de l'agence Inspire Metz ». Coefficient 1

Pour le **lot 3** (impression du magazine et livraison à 2 points), les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Le prix, sur la base du montant total figurant au DQE. Coefficient 5.
- La rapidité de mise en oeuvre (délais d'impression), moyens mis en oeuvre (moyens humain et techniques) Coefficient 1

- L'appréciation de l'échantillon Coefficient 1
- La capacité à répondre aux attentes de l'agence Inspire Metz en termes de développement durable en précisant les moyens de déplacements utilisés et les matériaux proposés avec détails des spécificités et en spécifiant le label de référence type Label IMPRIM'VERT. CF Annexe 1 « Politique de développement durable de l'agence Inspire Metz » Coefficient 3.

Pour le **lot 4** (livraison des points de dépôt du magazine), les candidats seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- Le prix, sur la base du montant total figurant au DQE. Coefficient 5.
- La rapidité de mise en œuvre (délais de livraison), moyens mis en œuvre (moyens humain et techniques) Coefficient 1
- La capacité à répondre aux attentes de l'agence Inspire Metz en termes de développement durable en précisant les moyens mis en œuvre pour la livraison en mode doux. CF Annexe 1 « Politique de développement durable de l'agence Inspire Metz » Coefficient 4.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Avant notification du contrat, l'attributaire doit fournir dans un délai court, fixé par le courrier de l'offre retenue, les documents suivants :

Document	Descriptif
Assurances	Attestations d'assurances professionnelles en cours de validité dont la responsabilité civile
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ou d'établissement.

Lorsque les autorités compétentes du pays d'origine ou d'établissement du candidat ne délivrent pas les documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles R2143-5 à R2143-9 du code de la commande publique, ou lorsque ceux-ci ne mentionnent pas tous les cas d'interdiction de

soumissionner, ils peuvent être remplacés par une déclaration sous serment ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de son pays d'origine ou d'établissement.

Dans le cas où le candidat n'a pas fourni les attestations de l'article R2143-5 du code de la commande publique, le marché ne pourra lui être attribué que sous réserve que celui-ci produise dans le délai de 3 jours à compter de la demande, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Si le candidat ne fournit pas ces attestations dans le délai, le marché sera attribué à la seconde offre classée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.sis-marches.marches-publics.info/>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 21 23 23
Télécopie : 03 88 36 44 66
Site internet : greffe.ta-strasbourg@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces

droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : DSI ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)